

CONSEIL MUNICIPAL

Exécution de l'article L 2121-25 du C.G.C.T

COMPTE-RENDU

de la séance du vendredi 14 Septembre 2018

Effectif légal du Conseil Municipal	19
Membres du Conseil Municipal en exercice	19
Membres présents à l'ouverture de la séance	12

Etaient présents (dans l'ordre du tableau) :

CAEL Christian, PENTECOTE Jean-Yves, CALBRIX Patricia, DURAND Christiane, PERRIN Jean-Claude, ANDRE Michel, THIERY Elisabeth, DESJARDIN Pascal, THIRIET Marie-Claudine, CAGNIAT Laurent, ROHRER Patrick, ROBIN Sylvie.

Absents excusés (procurations) :

SAVIER Annie (CALBRIX Patricia),
DUBOIS Jean-Luc (CAEL Christian),
MOUGEOLLE Gilles (PENTECOTE Jean-Yves),
DURAND Hervé (THIERY Elisabeth),
MICLO Katia (DESJARDIN Pascal),
MELINE Nadia (CAGNIAT Laurent).

Absent(es) excusé(e) :

LEJAL Fabienne

Absent(s) non excusé(e) :

Après avoir constaté que le quorum était atteint, la séance est ouverte 20h30 ;

REPUBLIQUE FRANÇAISE
COMMUNE DE CORCIEUX (Vosges)

Présentation de l'ordre du jour :

- Approbation du compte-rendu de la séance du 29 juin 2018 ;

Délégations de Service public

- Signature avec la SAUR d'un avenant de prolongation aux traités d'affermage pour la gestion des services publics d'eau potable et d'assainissement collectif ;

Intercommunalité

- Adhésion à l'agence technique départementale ;

Commande publique

- Approbation de l'acte constitutif du groupement de commande avec la Communauté urbaine du Grand Nancy pour l'achat de gaz ;

Finances locales

- Décision modificative budgétaire n°1 - budget eau et assainissement ;
- Demande de subvention pour le renforcement BT poste « Marché aux porcs » ;
- Demande de subvention pour le renforcement BT poste « Les Malettes » ;
- Demande de subvention pour le renforcement BT poste « Hôtel de ville » ;

Questions diverses

- Compte-rendu des décisions du Maire
- Etat des demandeurs d'emploi
- Autres

Approbation du compte-rendu de la séance du 25 mai 2018 :

Le compte rendu de la séance précédente est adopté à l'unanimité sous réserve de la modification suivante : page 2 remplacer la phrase « Mme THIERY demande que le compte rendu soit adressé plus rapidement aux Conseillers afin qu'elle puisse avoir le temps d'en prendre connaissance » par « Mme THIERY demande que le compte rendu soit adressé plus rapidement aux Conseillers afin qu'ils puissent avoir le temps d'en prendre connaissance ».

Désignation du secrétaire de séance : Madame Marie-Claudine BARADEL.

REPUBLIQUE FRANÇAISE
COMMUNE DE CORCIEUX (Vosges)

N° 2018/06/01 – DELEGATION DES SERVICES PUBLICS D'EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF - PROLONGATION DES CONTRATS.

VU les articles 36-6° et 37-2° du décret n°2016-86 du 1er février 2016 relatif aux contrats de concession,

VU l'échéance des contrats de délégation des services publics d'eau potable et d'assainissement collectif passés avec la société SAUR qui est fixée au 30 septembre 2018 par avenants n° 1 en date du 29 juin 2018,

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de prolonger de nouveau les contrats de délégation des services publics d'eau potable et d'assainissement collectif de 3 mois, portant leurs échéances au 31 décembre 2018, ceci afin de permettre à la commune de statuer sur son choix de mode de gestion à adopter pour ses services publics d'eau potable et d'assainissement collectif, et le cas échéant lui permettre de préparer au mieux :

- un retour en régie pour ces deux services au 1er janvier 2019 avec prestataire de services pour l'exploitation de ces derniers,

Il présente à ces fins les avenants n°2 aux 2 contrats, et porte à connaissance de l'assemblée délibérante les avis de la commission d'ouverture des plis conformément à l'article L.1411-6 du C.G.C.T., et précise que le montant cumulé des avenants n°1 et 2 pour chaque service représente 8,33 % du montant initial de chaque contrat.

L'exposé de Monsieur le Maire entendu et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE,

APPROUVE les avenants n°2 de prolongation de 3 mois des contrats de délégation des services publics d'eau potable et d'assainissement collectif, portant leurs échéances au 31 décembre 2018,

AUTORISE le maire à signer les avenants n°2 correspondants pour chaque service.

REPUBLIQUE FRANÇAISE
COMMUNE DE CORCIEUX (Vosges)

N° 2018/06/02 – ADHESION A L'AGENCE TECHNIQUE DEPARTEMENTALE.

Monsieur le Maire, ouvre la séance et présente la création de l'agence technique départementale initiée par le Département lors de son assemblée délibérante du 22 Juillet 2013.

L'objectif de l'agence est de trouver une solution aux collectivités adhérentes pour réaliser ou faire réaliser leurs études et leurs travaux dans les domaines de l'eau potable, de l'assainissement, du bâtiment, de la voirie et de l'urbanisme. L'adhésion à l'agence est soumise à cotisation ; le recours aux prestations de l'agence fait l'objet d'une rémunération au coup par coup suivant la nature de la mission confiée à l'agence.

L'agence départementale est un établissement public administratif départemental en application de l'article L 5511-1 du Code général des collectivités territoriales. Les statuts prévoient les modalités d'administration de l'agence, via une assemblée générale où tous les membres sont présentés par le Maire, et un Conseil d'Administration.

L'exposé de Monsieur le Maire entendu et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE,

DECIDE d'adhérer à l'agence technique départementale,

AUTORISE le Maire à signer tous les actes administratifs émanant de conventions prises avec l'ATD 88.

REPUBLIQUE FRANÇAISE
COMMUNE DE CORCIEUX (Vosges)

N° 2018/06/03 – APPROBATION DE L'ACTE CONSTITUTIF DU GROUPEMENT DE COMMANDE AVEC LA CUGN POUR L'ACHAT DE GAZ.

VU la directive européenne 2009/73/CE du Parlement européen et du Conseil du 13 juillet 2009 concernant des règles communes pour le marché intérieur du gaz naturel,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics et notamment son article 28,

VU le Code de l'énergie et notamment ses articles L. 441-1 et L. 441-5,

VU la délibération de la Métropole du Grand Nancy en date du 23 mars 2018,

L'ouverture à la concurrence pour l'approvisionnement en gaz naturel est devenue une obligation pour les collectivités depuis le 1er janvier 2015 pour les bâtiments ayant une consommation annuelle supérieure à 200 MWh et depuis le 1er janvier 2016 pour ceux ayant une consommation annuelle de plus de 30 MWh.

Cette obligation a changé complètement l'accès à l'énergie qui doit désormais se faire par un marché public adapté. Deux groupements de commandes d'une durée de 2 ans ont été élaborés en conséquence par le Grand Nancy le 1er janvier 2015 puis le 1er janvier 2017. Ces marchés ont permis en outre de réduire l'ensemble des factures de gaz naturel des 144 membres volontaires. Le groupement actuel arrive à échéance le 31 décembre 2018 et il convient de renouveler l'opération.

Pour donner suite aux résultats obtenus avec le groupement 2017-2018, le Grand Nancy propose de renouveler l'expérience avec le lancement d'un nouveau groupement devant être opérationnel dès le 1er janvier 2019 pour une période de deux ans et ouvert aux communes, intercommunalités et partenaires sur le territoire lorrain.

La mise en place de ce groupement de commandes permet :

- D'assurer un volume intéressant pour les fournisseurs qui concentrent leurs réponses sur ce type de marché,
- D'assurer une réponse pour les petits consommateurs qui, au regard de leur volume d'achat, ne peuvent faire jouer une grosse concurrence,
- D'accompagner les consommateurs dans les démarches administratives, juridiques et techniques.

La force du groupement réside dans la concentration en un appel d'offres d'un important volume de gaz naturel à acheter.

Il est difficile de se prononcer sur l'évolution du prix car celui-ci dépend avant tout de la situation du marché boursier européen de gaz naturel lors de l'achat, néanmoins le volume permet d'assurer un gain assez conséquent par rapport à un appel d'offres plus restreint, tout en déléguant la gestion administrative des contrats.

REPUBLIQUE FRANÇAISE
COMMUNE DE CORCIEUX (Vosges)

Le Grand Nancy se positionne comme coordonnateur de ce groupement et assure donc pour l'ensemble des membres les prestations d'ingénierie, de veille et de suivi.

Dans le cadre du groupement de commandes, l'ingénierie et les moyens mis en place par le Grand Nancy sont indemnisés à hauteur de :

- 0,40 € par MWh pour les partenaires situés sur le territoire du Grand Nancy,
- 0,50 € par MWh pour les partenaires situés en dehors de l'agglomération,

Soit une indemnité de moins de 1 % du marché actuel (entre 50 et 60 €/MWh).

Un plafond de 10000 € est mis en place pour les partenaires ayant de grosses consommations. Les indemnités inférieures à 250 € sont reportées en cumul sur l'année suivante.

Considérant qu'il est dans l'intérêt de la Commune d'adhérer à un groupement de commandes pour l'achat de gaz naturel, fournitures et services en matière d'efficacité énergétique pour ses besoins propres,

Considérant qu'en égard à son expérience, la Métropole du Grand Nancy entend assurer le rôle de coordonnateur de ce groupement pour le compte de ses adhérents,

L'exposé de Monsieur le Maire entendu et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL, AVEC 17 VOIX POUR ET UN CONTRE,

APPROUVE l'acte constitutif du groupement de commandes pour l'achat de gaz naturel, fournitures et services en matière d'efficacité énergétique coordonné par la Métropole du Grand Nancy en application de sa délibération du 23 mars 2018,

APPROUVE la participation financière de la Commune, fixée et révisée conformément à l'article 6 de l'acte constitutif.

AUTORISE le maire à prendre toutes mesures d'exécution de la présente délibération.

REPUBLIQUE FRANÇAISE
COMMUNE DE CORCIEUX (Vosges)

N° 2018/06/04 – DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N°1 – BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT.

VU l'arrêté du 22 décembre 2016 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M. 4 applicable aux services publics locaux industriels et commerciaux ;

VU le plan comptable M49 abrégé applicable aux services publics d'assainissement et de distribution d'eau potable au 1er janvier 2018

VU la délibération du 30 mars 2018 relative au vote du budget eau & assainissement 2018 ;

Monsieur le Maire explique à l'assemblée qu'un titre d'un montant de 48 € a été adressé à un redevable à la suite du contrôle de son installation d'assainissement non collectif, ce titre ayant été émis à tort il doit être annulé, cela nécessite de modifier la présentation budgétaire.

L'exposé de Monsieur le Maire entendu et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE,

APPROUVE les avenants n°2 de prolongation de 3 mois des contrats de délégation des services publics d'eau potable et d'assainissement collectif, portant leurs échéances au 31 décembre 2018,

ACCEPTE la décision modificative telle que présentée au Conseil.

REPUBLIQUE FRANÇAISE
COMMUNE DE CORCIEUX (Vosges)

**N° 2018/06/05 – DEMANDE DE SUBVENTION POUR LE RENFORCEMENT BT POSTE
« MARCHE AUX PORCS ».**

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée du courrier du Syndicat Départemental d'Electricité des Vosges qui préconise, suite aux problèmes rencontrés sur le réseau électrique de la commune, de sécuriser le BT POSTE MARCHE AUX PORCS.

Monsieur le Maire précise que le coût de l'opération s'élève à 233 310.25 € HT et précise que ces travaux sont susceptibles de bénéficier de l'aide du FACE au taux de 80.00 % sur le montant HT ; le Syndicat Départemental d'Electricité agissant en tant que maître d'ouvrage et sollicitera les subventions nécessaires.

Il est précisé qu'aucune participation financière ne sera demandée pour les travaux électriques.

L'exposé de Monsieur le Maire entendu et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE,

DONNE SON ACCORD pour la réalisation des travaux sous réserve de l'octroi d'une subvention.

REPUBLIQUE FRANÇAISE
COMMUNE DE CORCIEUX (Vosges)

**N° 2018/06/06 – DEMANDE DE SUBVENTION POUR LE RENFORCEMENT BT POSTE
« LES MALETTES ».**

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée du courrier du Syndicat Départemental d'Electricité des Vosges qui préconise, suite aux problèmes rencontrés sur le réseau électrique de la commune, de sécuriser le BT POSTE LES MALETTES.

Monsieur le Maire précise que le coût de l'opération s'élève à 74 718.53 € HT et précise que ces travaux sont susceptibles de bénéficier de l'aide du FACE au taux de 80.00 % sur le montant HT ; le Syndicat Départemental d'Electricité agissant en tant que maître d'ouvrage et sollicitera les subventions nécessaires.

Il est précisé qu'aucune participation financière ne sera demandée pour les travaux électriques.

L'exposé de Monsieur le Maire entendu et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE,

DONNE SON ACCORD pour la réalisation des travaux sous réserve de l'octroi d'une subvention.

REPUBLIQUE FRANÇAISE
COMMUNE DE CORCIEUX (Vosges)

**N° 2018/06/07 – DEMANDE DE SUBVENTION POUR LE RENFORCEMENT BT POSTE
« HOTEL DE VILLE ».**

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée du courrier du Syndicat Départemental d'Electricité des Vosges qui préconise, suite aux problèmes rencontrés sur le réseau électrique de la commune, de sécuriser le BT POSTE HOTEL DE VILLE.

Monsieur le Maire précise que le coût de l'opération s'élève à 16 071,20 € HT et précise que ces travaux sont susceptibles de bénéficier de l'aide du FACE au taux de 80.00 % sur le montant HT ; le Syndicat Départemental d'Electricité agissant en tant que maître d'ouvrage et sollicitera les subventions nécessaires.

Il est précisé qu'aucune participation financière ne sera demandée pour les travaux électriques.

L'exposé de Monsieur le Maire entendu et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE,

DONNE SON ACCORD pour la réalisation des travaux sous réserve de l'octroi d'une subvention.

REPUBLIQUE FRANÇAISE
COMMUNE DE CORCIEUX (Vosges)

Questions diverses

- Etat des demandeurs d'emploi :

Population	Nombre de demandeurs au 14 septembre 2018	Nombre de demandeurs au 15 juin 2018	Variation en %
Hommes	51	51	Stable
Femmes	55	47	+ 17 %
Total	106	98	+ 8 %
	<i>Dont</i>	<i>Dont</i>	
Indemnisables	84	76	+ 10 %
Non-indemnisables	22	22	Stable

- Droit de préemption

Propriétaire	Acquéreur	Type	Section	N° cadastrale	Surface (m ²)	Adresse	Prix (€)	Préemption
SALM Bernard	MARCHAL Joël	Bâti sur terrain propre	D	394		1B Rue James Wiese	125 000€	Non
GERARD LOISIRS	CALVEZ Romain et METZ Aline	Bâti sur terrain propre	D	470- 471- 472- 473- 474-475		Aux creux	139 000€	Non
GERARD LOISIRS	CAPON Patricia	Non bâti	D	470- 471- 472- 473- 474-475		Aux creux	30 000€	Non
LAHACHE Claude	PERELLO Marine	Bâti sur terrain propre	D	390- 395-392		Aux creux	77 000€	Non
GALLO Fernand	DECURTIS Murielle	Bâti sur terrain propre	C	1137- 1139		18 route de Granges	145 000€	Non
Cts ERHARDT	Rinderknecht David et Isabelle	Bâti sur terrain propre	AC	81		4 rue du Docteur Jean Poirot	38 000€	Non
GERARD LOISIRS	CAPON Patricia et BORDIN Gino	Bâti sur terrain propre	D	470- 471- 472- 473- 474-475		Aux Creux	139 000€	Non

REPUBLIQUE FRANÇAISE
COMMUNE DE CORCIEUX (Vosges)

FERRY Maurice	GERARD LOISIRS	Bâti sur terrain propre	C	789-851		18 Vichibure	70 000 €	Non
BERRITTELLA Giuseppe	WYKRET David	Bâti sur terrain propre	B	1250		5 rue de Providence	130 000 €	Non

- Information sur les marchés signés dans le cadre de la délégation de compétence du Maire :

Rénovation éclairage public

- Etude préalable et maîtrise d'œuvre le cabinet ACERE pour un montant de 19 040 € HT.

Mise en place de la nouvelle numérotation et dénomination des rues

- Achat de nouvelles plaques de rue auprès de la société SIGNAUX GIROD pour un montant de 11 994.21 € HT.
- Achat de nouvelles plaques de numéro de maison avec LA POSTE pour un montant de 5 863.71 € HT.

Busage du champ d'Evraux

- Busage avec la société **VICHARD TP** pour un montant de **22 700 € HT**.

- Information sur le Rapport annuel 2017 d'activités du Syndicat départemental d'électricité des Vosges qui sera adressé par mail aux Conseillers.

M. Jean-Yves PENTECOTE présente l'état d'avancement du projet de nouvelle numérotation et dénomination des rues. Il informe également l'assemblée que les travaux à Ruxurieux donneront lieu à une réception définitive vendredi 21 septembre. Une consultation va être lancée pour les travaux au champ d'Evraux et sur le canal du lavoir, ce dossier a été retardé par l'agence de l'eau qui a demandé des renseignements complémentaires.

Monsieur le Maire fait un point sur la rentrée scolaire et l'accueil de loisirs qui a rencontré cette année encore un franc succès. Il présente le détail des effectifs et informe l'assemblée de l'ouverture temporaire d'un nouveau poste d'enseignant. Face au sureffectif de certaines classes, l'inspectrice d'académie a accepté la demande de la municipalité.

Il évoque la cérémonie du 11 novembre et les festivités du 28 octobre où la Commune accueille le championnat de France des 50 km de marche. Cette journée organisée par M. Jean-Luc DUBOIS sera également orientée vers le grand public avec une marche populaire et des animations pour les plus jeunes.

REPUBLIQUE FRANÇAISE
COMMUNE DE CORCIEUX (Vosges)

Il informe également les Conseillers que la note administrative du prochain Conseil communautaire de l'agglomération sera adressée lundi par mail. Une réunion a eu lieu dans le cadre du projet cœur de ville qui concerne Saint Dié ainsi que les différents bourgs centre dont Corcieux fait partie. Ce projet permettra de mobiliser différents financements et il est important de se positionner.

Mme Patricia CALBRIX fait un point sur la rentrée au collège qui dénombre 104 élèves cette année. Du 24 au 28 septembre un musée mobile présenté par le Conseil départemental sera installé sur la place de la Mairie et permettra d'accueillir les scolaires. En complément, le 28 septembre un bus pédagogique permettra de sensibiliser le public aux économies d'énergie.

Mme Marie-Claudine BARADEL demande s'il est possible de solliciter les facteurs afin de connaître la fréquence d'utilisation des différentes boîtes postales. En effet, pour en installer une nouvelle, il convient d'en déplacer une

Le Secrétaire de séance
Marie-Claudine BARADEL

Le Maire
Christian CAËL